CONSEIL D'ORIENTATION DES RETRAITES

Retraites:

Perspectives actualisées à moyen et long terme en vue du rendez-vous de 2010

Synthèse

Huitième rapport Adopté le 14 avril 2010

Retraites : perspectives actualisées à moyen et long terme - Synthèse

1. Les hypothèses retenues pour l'actualisation des projections

L'actualisation des projections du COR répond à la volonté du Conseil de disposer d'estimations tenant compte de la crise qui s'est traduite par une chute de l'activité depuis 2008. Elle a été réalisée pour trois scénarios économiques alternatifs, aucun de ces scénarios n'étant privilégié par le Conseil. Par rapport au précédent exercice de projection du COR de 2007, les hypothèses démographiques, fondées sur les dernières projections disponibles de l'INSEE datant de 2006, et les hypothèses réglementaires sont supposées inchangées.

Les scénarios économiques retenus se distinguent à long terme par le niveau du taux de chômage et le rythme de croissance de la productivité : dans le scénario A, le taux de chômage à long terme serait de 4,5 % et la tendance de la productivité du travail de 1,8 % ; dans le scénario B, le taux de chômage à long terme serait également de 4,5 % mais la tendance de la productivité du travail serait de 1,5 % ; dans le scénario C, le taux de chômage à long terme serait de 7 % et la tendance de la productivité du travail de 1,5 %. Sans prétendre couvrir tout le champ des possibles, ces scénarios sont apparus suffisamment diversifiés pour illustrer les incertitudes sur les perspectives à long terme de l'économie après la crise.

2. Les résultats des projections actualisées

2.1. Les comportements de départ à la retraite et le niveau des pensions

Compte tenu notamment de la hausse projetée de la durée d'assurance requise pour une pension à taux plein à 41,5 ans en 2020, l'âge effectif moyen de départ à la retraite augmenterait en projection. Par rapport à 2008 (60,6 ans), il augmenterait d'environ 1 an à l'horizon 2020, de 1 an ½ à l'horizon 2030 et de l'ordre de 2 ans à l'horizon 2050.

Dans les projections à rendements constants pour l'AGIRC et l'ARRCO, la pension moyenne augmenterait d'un peu moins de 1 % par an de 2009 à 2030, puis accélèrerait progressivement pour atteindre en fin de période un taux de croissance de 1,3 % à 1,5 % selon le scénario. Dans les projections retenant une hypothèse de rendements décroissants pour l'AGIRC et l'ARRCO, la pension moyenne évoluerait en fin de période de seulement 1,0 % à 1,2 %. Dans tous les cas, la pension moyenne augmenterait moins vite que le revenu moyen d'activité, ce qui conduirait en projection, dans les différents scénarios, à une diminution du rapport entre la pension moyenne et le revenu moyen d'activité.

Dans la suite, on se limite à l'hypothèse de rendements AGIRC-ARRCO constants

2.2. Les perspectives démographiques et financières

Le ratio démographique, qui rapporte les effectifs de cotisants aux effectifs de retraités, se dégraderait plus rapidement que dans les projections de 2007 du fait de la baisse du nombre de cotisants liée à la crise, pour atteindre à long terme un peu moins de 1,2 cotisant pour un retraité.

Les résultats des projections financières font apparaître deux types d'enseignements, selon que l'on se situe à moyen terme ou à long terme.

À moyen terme (2015-2020), les perspectives financières du système de retraite apparaissent avant tout marquées par les effets de la crise sur l'emploi, qui s'ajoutent aux effets du vieillissement. Ainsi, le besoin de financement du système de retraite serait de 1,8-1,9 point de PIB (40 Mds€ environ) en 2015. La plus grande partie de la dégradation aurait lieu en 2009 et 2010, puisque le déficit estimé du système de retraite serait de 1,7 point de PIB (32 Mds€) dès 2010. Elle s'explique par la chute de l'emploi et donc des recettes des régimes.

À plus long terme, les effets directs de la crise économique sur la situation financière des régimes se réduisent. Le besoin de financement du système de retraite en 2050 dépend alors davantage de la croissance et du chômage à long terme : il varierait de 1,7 point de PIB soit 72 Mds€ (scénario A) 115 Mds€ soit 3,0 points de PIB (scénario C).

3. Les conditions de l'équilibre du système de retraite : l'abaque associé aux projections

L'abaque associé aux projections du Conseil vise à illustrer la diversité des choix possibles pour assurer, à un horizon donné, l'équilibre financier du système de retraite et à fournir des ordres de grandeur des efforts nécessaires pour y parvenir, portant sur les trois leviers que sont le rapport entre la pension moyenne nette et le revenu moyen net d'activité, le niveau des ressources et l'âge effectif moyen de départ à la retraite.

L'abaque a été construit à différents horizons : 2020, comme pour les précédents exercices de projection du COR, 2030 et 2050. On va se limiter ici à l'abaque en 2020.

À cet horizon, compte tenu de la hausse de 1 an par rapport à 2008 de l'âge effectif moyen de départ à la retraite, la hausse du taux de prélèvement permettant de couvrir les besoin de financement annuel serait de 3,8 à 4,7 points selon le scénario. Dans le même temps, le rapport entre la pension moyenne nette de l'ensemble des retraités et le revenu moyen net d'activité de l'ensemble des actifs diminuerait par rapport à son niveau de 2008 entre -6,2 %, et -3,2 % selon le scénario.

L'abaque permet également de donner des ordres de grandeur des efforts à réaliser si tout l'ajustement portait sur un seul des trois leviers. Par exemple, dans le scénario A, les résultats en 2020 sont les suivants.

En supposant acquise la hausse projetée d'un an de l'âge effectif moyen de départ à la retraite par rapport à l'âge observé de 60,6 ans en 2008, il faudrait pour atteindre l'équilibre annuel :

- soit une hausse du taux de prélèvement de 5,2 points ;
- soit une baisse du rapport entre la pension moyenne nette et le revenu moyen net d'activité de 22 % ;
- soit un décalage supplémentaire de l'âge effectif moyen de départ à la retraite de plus de 3 ans (au total de plus de 4 ans par rapport à 2008) dans l'hypothèse donc où l'évolution *spontanée* à la baisse du rapport entre la pension moyenne et le revenu moyen était contrecarrée.

Les résultats de l'abaque doivent néanmoins être interprétés avec prudence. En particulier, l'abaque n'a pas pour objet d'aborder la question des moyens à utiliser pour faire évoluer les différents leviers, qu'il s'agisse d'obtenir un report de l'âge effectif moyen de départ à la retraite, d'atteindre un niveau donné de pension moyenne par rapport au revenu d'activité moyen ou encore d'apporter de nouvelles ressources.